

Révision des Extincteurs 2015

Exclusivement réservé aux adhérents de l'APIPR

Dépôt des extincteurs au local de l'APIPR :

Lundi 18 mai de 18h à 19h30

et Mercredi 20 mai de 18h à 19h30

Retrait des extincteurs au local de l'APIPR :

Vendredi 22 mai de 18h à 19h30

et Samedi 23 mai de 10h à 12h

Merci de respecter les dates et horaires de dépôt et retrait.

Indiquez de manière bien visible sur chaque extincteur :
votre nom, le nom du bateau, numéro de panne et emplacement

(des étiquettes sont disponibles au local)

Les extincteurs HS, périmés, rejetés lors de la révision devront également être retirés par leurs propriétaires

L'APIPR prend en charge la révision de DEUX extincteurs par bateau.

*Au-delà de deux extincteurs : **4,00€ par extincteur** (Règlement lors du retrait)*